

# COMITE REGIONAL DE SPELEOLOGIE DE LA COTE D'AZUR

Chez M. Hervé Tainton, Chemin de la Bergerie, 83110 SANARY  
Tél : 04.94.74.32.47  
Mél : herve.tainton@wanadoo.fr  
Site : http://csrca.free.fr



---

*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901. Ref n°0833003957. Préfecture de Toulon.  
Agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports  
N° SIRET : 444 163 083 00017.*

---

## **ASSEMBLEE GENERALE 2012**

L'assemblée générale du Comité Spéléologique Régional de la Côte d'Azur (CSR-Q) se réunit le **samedi 16 mars 2013** sous la présidence de Hervé Tainton à Ampus.

### Ordre du jour

- Rapport moral et rapport d'activité pour l'année 2012 (*vote*)
- Rapport financier 2012 (*vote*)
- Budget prévisionnel 2013 (*vote*)
- Rapport des commissions, renouvellement éventuel des responsables
  - Enseignement / Stages (*vacante*)
  - Secours (*Dédé Roudeau*)
  - Environnement (*Gérard Acquaviva*)
  - Fichier /Topo (*Jean-Pierre Luco*)
  - Promotion de la Spéléologie (*Patrick Bessueille*)
- *Election* d'un grand électeur complémentaire (en remplacement de Robert Durand)
- Motions à présenter en Assemblée Générale FFS (*vote*)
- Questions diverses et d'actualité.

### **Membres du comité directeur et grand électeurs présents :**

CARLIN René	MADELAINE Éric
RADECKI Michel	TAINTON Hervé
VEUX Jean-Jacques	ABBATE Maurice
GOUPIL Jacques	GRILLI-COLIN Mylène
BONACOSSA Frédéric	PREVOST Franck

### **Excusés :**

BALSSA Chantal	DURAND Robert
LUCOT Jean-Pierre	

Nombre d'électeurs présents :	34
Nombre de pouvoirs de représentation :	27
<b>Nombre de votants :</b>	<b>61</b>

Désignation de 2 scrutateurs : Brigitte Veux et Pascal Archimbaud.

***L'assemblée générale est ouverte à 16h40.***

### **Statistiques licenciés de la région Q (source : site adhérents FFS) :**

	<b>Nb licences : CSR (06/83)</b>	<b>Dont indiv.</b>	<b>Dont femmes</b>	<b>Dont hommes</b>	<b>&lt; 22 ans</b>	<b>&gt;= 22ans</b>
<b>2012</b>	398 (179/219)	23 (13/10)	91 (33/58)	307 (146/161)	55 (21/34)	343 (158/185)
<b>2011</b>	421 (196/225)	28 (19/9)	103 (42/61)	318 (154/164)	68 (27/41)	353 (169/184)
<b>2010</b>	432 (212/228)	23 (15/8)	106 (46/60)	326 (166/168)	70 (26/44)	362 (186/184)

### ***Ecart sur le décompte des présents :***

Nous avons eu en séance un problème sur le décompte des présents et des procurations. Le premier compte de la liste d'émargement nous donnait 28 procurations et 44 présents, soit 71 votants. Le décompte final de la liste d'émargement est très différent : nous étions en fait 34 présents, et 27 procurations. Il est regrettable que la vérification effectuée par les scrutateurs lors du premier vote ne nous ait pas permis de détecter cet écart.

Cependant, la quasi-totalité des questions mises au vote ayant donné un résultat soit à l'unanimité, soit très proche, l'écart sur le nb de votants ne change pas le résultat du vote. Le seul qui aurait pu être impacté est le vote sur la dernière motion, mais pour celui-ci nous avons explicitement compté les votants pour/abstention/contre, donc il n'y a pas de doute. En conséquence nous ferons apparaître le décompte définitif de 61 votants dans le rapport d'AG, et laisserons cette explication détaillée dans la version longue.

## **Compte-rendu moral et d'activités 2012**

Je ne peux commencer ce rapport sans avoir une pensée émue et très sincère pour Gilles qui nous a bien trop tôt quitté en 2012.

Nos actions et interventions en 2012 ont été menées tambour battant avec un maximum de présence dans toutes les réunions administratives (Natura 2000, SAGE, PNR, FFS, Grande région et j'en passe...) pour défendre nos intérêts de libre pratique de la spéléo.

Des commissions ont été remises en route notamment celle de l'environnement avec Gérard Acquaviva avec une stratégie bien définie de représentativité, d'appuis pour les CDS et de finalisation par des actions (développée dans le rapport des commissions).

La région a été à l'initiative du rapprochement CDS 13 et 83 et région D.

La région a pris position pour s'approprier si possible des refuges, abris, terrains vacants ou autre afin de devenir des ayant droits et apporter ainsi aux spéléos un petit chez soi qu'il faudra défendre.

Votre région a participé aux réunions nationales et a défendu les voix des 400 spéléos.

Les réunions de bureau élargies aux CDS ont continué à se pratiquer dans les clubs qui veulent bien nous recevoir avec une alternance 83 et 06 (cela avait été initié par Gilles).

Nous avons répondu favorablement à plus d'une dizaine de projets concernant aussi bien les clubs, les CDS que les individuels. Le budget alloué à tous ces projets en 2012 avoisine les 3000 euros.

Dans le cadre des commissions, celle concernant le fichier et les topos a été remise en route et je félicite Jean Pierre Lucot qui en a pris la responsabilité. D'ailleurs déjà 1 stage a pu voir le jour en 2013.

André Roudeau est le nouveau correspondant SSF, il a pris la suite de Pascal Zaoui. Pascal a tenu ce poste plusieurs années et je le remercie pour son dévouement.

Les autres commissions sont en sommeil et nous allons continuer à réveiller les bonnes volontés.

Le CSR a pris un stand au congrès de Millau pour accueillir les 2 CDS, clubs et individuels pour porter haut les couleurs de notre Q de région. Nous avons ainsi pu débloquer un petit budget pour fabriquer des oriflammes (moitié prix de le fédé) pour animer toutes actions. N'hésitez pas à les demander pour vos manifestations (CSR, CDS, clubs) ; il y en aura 3 stockés dans chaque département.

Notre région a un effectif pour 2012 de 400 Spéléos et de 31 clubs.

Les financements de votre région sont le CROS, la FFS et la région PACA. La région continue de soutenir les projets de stages et de la promotion de la spéléo.

Nous devons plus utiliser les médias, presse, radio et pourquoi pas TV pour continuer à faire connaître nos activités d'explorations, de découvertes, qui enrichissent un patrimoine de connaissance pour les générations actuelles et futures.

Votre région, avec vous, doit se donner encore plus de moyens humains pour lutter contre une « administrativisation » de notre activité et une mise sous cloche de la nature.

Nous devons beaucoup plus mailler nos structures par une présence indispensable à toutes les réunions d'état, de région, de département, de commune et d'associations. La chauve souris est notre emblème depuis toujours, c'est à nous de la défendre et par la même de comprendre et libérer ce petit mammifère. Nous devons avoir une réflexion sur une région plus structurée avec pourquoi pas l'embauche d'un permanent. Nous aurons des difficultés à trouver du temps libre sur notre bénévolat (depuis septembre 2012 à ce jour plus de 1800 mails reçus et 2 classeurs de dossiers).

Défendons nos convictions qui sont reconnues d'utilité publique en notant que la liberté est de règle et la répression ne doit être qu'exceptionnelle.

La région doit avoir des actions concrètes réalistes. Mon leitmotiv est le SERR :

Simplicité  
Efficacité  
Rapidité  
Résultat.

Je ne peux terminer ce rapport sans noter l'implication très forte des membres du CA avec un trésorier très réactif René Carlin et un secrétaire précis et très efficace Eric Madelaine.

Une nouvelle fois merci à toute l'équipe, et vous savez bien qu'une bonne équipe est capable de relever toutes les montagnes karstiques.

Les gagnants ont toujours des projets.

N'oubliez pas les outils à votre disposition sur le site de votre région et rendez-vous en 2013 pour encore plus d'actions.

*Le Rapport Moral est approuvé à l'unanimité*

## 1. Bilan financier

Le trésorier René CARLIN présente le résultat et le bilan financier 2012.

### Compte de résultat

	Libellé	Exercice 2011	Exercice 2012
<b>Recettes</b>			
74001	Subvention fonct. Région PACA	3050.00	<b>2800.00</b>
74002	Subvention CNDS	3000.00	<b>3000.00</b>
75800	Reversions licences FFS	0	<b>3181.20</b>
76000	Intérêts	17.18	<b>10.88</b>
77100	Produits exceptionnels	0	<b>380.00</b>
79110	Participation frais GE	2025.20	<b>301.00</b>
Total des revenus		8092.38	<b>9673.08</b>
<b>Dépenses</b>			
60500	Matériel	380.00	<b>0</b>
60640	Fournitures administratives	222.57	<b>104.72</b>
61320	Location immobilière	90.00	<b>0</b>
61850	Stages	1712.50	<b>2958.00</b>
62320	Représentation	0.00	<b>200.00</b>
62500	Déplacement	1214.63	<b>590.52</b>
62570	Réceptions	210.29	<b>272.98</b>
62610	Téléphone	200.00	<b>0</b>
62630	Frais postaux	87.64	<b>10.56</b>
62801	Projets	2489.55	<b>2776.00</b>
62802	Commissions	775.00	<b>400.00</b>
65802	Cotisations	122.00	<b>122.00</b>
Total des dépenses		7504.18	<b>7434.78</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		+ 588.20	<b>+ 2238.30</b>

### Explications et Détails :

#### Recettes :

- Reversement FFS : c'est la part des cotisations que la fédération reverse au CSR. La part 2011 est arrivée en 2012, d'où ce chiffre et rien en 2011.
- Remboursements de frais par FFS (déplacement des GE) qui étaient importants en 2011 qu'en 2012 dus à la localisation de l'AG 2011 dans le grand nord !

#### Dépenses :

- On retrouve les 380 € de produit exceptionnel.
- Il y a eu plus de stages cette année, ce qui est bon pour le niveau technique des spéléologues de la région et s'inscrit dans le projet du CSR.
- Représentation : il s'agit de la couronne commandée pour les funérailles de Gilles Colin.
- Les projets aidés cette année ont été :

Agefiisa	Festival Explorimages	400
COV SophiTaupes	Publication Bulletin Spécial Pinée	176
CRESPE	Camp d'exploration Grotte des Chamois	400
CDS06	Equipement radio pour le SSF06	200
ASBTP	Expédition Montenegro	500
CDS83	Civière secours	750
SC Toulon	Expédition Tunisie	350

(En fait Explorimages a reçu une aide de 800 euros, dont 400 sont passés sur le budget de la commission promotion de la spéléologie, et 400 sous forme aide aux projets)

- Et les aides aux formations des fédérés :

Ch. Duverneuil	ASV SSF & Initiateur Spéléo	452.50
Laura Duverneuil	Stage Médicalisation SSF	100
Michel Radecki	Formation CPT	337.50
Eric Madelaine	Formation CPT	337.50
Agathe Béchir	Perf Spéléo	192.50
Guillaume Matheron	Initiateur Spéléo	227.50
Xavier Titon	Perf Spéléo	192.50
Pascal Archimbaud	Chef d'équipe SSF	268
Ana Skocajic	Perf Plongée Spéléo	150
Sébastien Falcot	Perf Spéléo	192.50
7 licenciés	Recyclage CPT	507.50

### Résultat :

Le résultat net met en évidence un **excédent de 2238 €**.

Une grande partie de ce chiffre s'explique par l'arrivée tardive des 1578 € de versements FFS relatifs à 2011. Par ailleurs nous avons prévu une dépense de 600 € pour l'achat de Winflags en novembre 2012 mais cet achat a pris du retard.

*Si l'on intégrait ces deux éléments, l'excédent serait d'environ 60 €, ce qui aurait donné un résultat 2012 en équilibre et conforme au budget prévu...*

### Bilan

	Libellé	Bilan 2011	Bilan 2012
<b>Actif</b>			
51200	Compte courant Crédit Agricole	12607.86	<b>13514.18</b>
51201	Compte courant Crédit Agricole 43511813426	174.58	<b>174.58</b>
51211	Compte sur livret	1148.52	<b>1159.40</b>
Total de l'actif		13930.96	<b>14848.16</b>
<b>Passif</b>			
40100	Fournisseurs	380.00	<b>0</b>
46710	Créditeurs divers	941.10	<b>0</b>
10800	Provisions	8700.00	<b>8700</b>
	Dont Prov. Pour congrès : 5500		
	Prov. Pour publications : 1200		
	Prov. Pour stage initiateur : 2000		
3000	Fond associatif	3321.66	<b>3321.66</b>
3900	Bénéfices non répartis		<b>588.20</b>
	Résultat de l'exercice	588.20	<b>2238.30</b>
Total du passif		13930.96	<b>14848.16</b>

### Explications et Détails :

- Compte 43511813426 : il s'agit du compte qui avait été ouvert pour la gestion du congrès d'Ollioules. Le comité directeur a décidé de le fermer, ce sera fait début 2013. On en ré-ouvrira un autre le jour où ce sera nécessaire.
- Provisions : pour respecter la réglementation et les usages comptables, les comptes de provisions doivent être limité à des opérations bien identifiées, tant par leur nature que par leur calendrier. Ce n'est pas le cas, à ce jour, pour les lignes prévues pour les publications et pour les stages. Nous proposons à l'assemblée de rassembler l'ensemble des 3 lignes existantes en une seule dédiée aux provisions pour congrès.

Serge Santantonio, **commissaire aux comptes** élu par l'AG du xx mars 2012 à Mandelieu, nous a certifié que : j'ai vérifié les comptes que René m'a fait parvenir en même temps qu'à toi , tu pourras donc faire l'annonce à l'AG du CSR-Q que pour ma part les comptes sont vérifiés et sont justes .

### Affectations :

Formellement, le résultat de l'exercice 2012 est positif, pour un montant de 2238 euros.

*L'assemblée générale vote son affectation au Fond associatif.*

Par ailleurs le résultat de l'exercice 2011 n'avait pas été affecté l'an dernier, il est préférable de régulariser.

*L'assemblée générale vote son affectation au Fond associatif.*

***Le Rapport Financier 2012 est approuvé à l'unanimité***

## 2. Budget prévisionnel

Le trésorier René CARLIN présente le budget prévisionnel 2013 :

### Recettes

Subvention Région PACA	6000.00 €
Subvention CNDS	3000.00 €
Reversions FFS	1500.00 €
Intérêts	10.00 €
Produits Exceptionnels	10.00 €
Remboursements frais GE	300.00 €
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>10 820.00 €</b>

### Dépenses

Matériel	600.00 €
Fournitures administratives	100.00 €
Stages	3000.00 €
Déplacements	800.00 €
Réceptions	500.00 €
Frais postaux	20.00 €
Projets	4000.00 €
Commissions	1500.00 €
Charges diverses	300.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 820.00 €</b>

### Explications et Détails :

- Subvention Région PACA : changement de procédure drastique cette année, il faut dorénavant faire une demande s'incrivant strictement dans le cadre de notre convention quadriannuelle. Pour 2013, les actions sur lesquelles nous avons justifié notre demande de subvention de fonctionnement sont :

#### Axe 1 : Encourager la pratique sportive par le plus grand nombre

Action N° 1.1.1.1 : Aider à la mise en place de manifestations et d'actions en direction des jeunes ; écoles départementales de spéléologie

Action N° 1.2.1.1 : Aide aux actions handicap

Action N° 1.3.1.1 : Aide aux actions grand public

#### Axe 3 : Intégrer le sport dans une logique d'aménagement du territoire et de développement durable

Action N° 3.1.1.1 : Publications et Diffusion

Action N° 3.1.2.1 : Explorations et Expéditions

Action N° 3.2.1.1 : Participation aux actions de gestion de sites, et équipement pour la mise en sécurité des sites.

#### Axe 4 : Contribuer à la professionnalisation des structures sportives notamment par la création d'emplois sportifs et la formation des dirigeants

Action N° 4.1.1.1 : Organisation de stages pédagogiques ou techniques

Action N° 4.4.2.1 : Aide aux stages fédéraux

- L'ensemble des aides que le comité pourra réaliser, mais aussi les actions de nos commissions, devront s'inscrire dans cette liste.

### Budgets des Commissions :

A compléter au prochain comité directeur en fonction des demandes des commissions, et en prévoyant les risques liés à l'obtention des subventions. Il y a déjà les frais du stage topo de février.

*Le budget prévisionnel 2013 est approuvé à l'unanimité*

### **3. Bilans et projets des commissions**

#### **Idée de création d'une bibliothèque région (voire grande région)**

- Constat sur l'expérience dans le 06
- Où la stocker ?
- Sondage ?
- Base en ligne...
- Dupliquer, distribuée sur les deux départements.
  - ⇒ Mis à l'ordre du jour du prochain ComDir.

#### **Commission Secours (André Roudaut)**

Nouvelles du SSF National :

- La nouvelle convention est en cours de signature à la DSC. Elle servira de support pour l'élaboration du plan départemental secours.
- Responsabilité civile des médecins sur une opération de secours. Cela ne concerne que les généralistes, environ une quinzaine. Un courrier va leur être adressé afin qu'ils voient avec leur assurance professionnelle, cela ne devrait pas poser de problèmes.
- Recyclage des CPT : pas d'obligation de passer tous les ans par un organisme agréé. Un dossier Power point est en cours de finalisation qui permettra d'organiser au sein des départements une journée de révision (théorie et pratique). La validité de ce recyclage reste à confirmer, sans doute Ok dans le cadre du secours, peut-être pas pour le tir « civil » (club). La visite médicale semble n'être obligatoire que dans le cadre professionnelle.
- Transmissions souterraines : derniers essais du TPS 'primprenelle' avant lancement de la fabrication. Une souscription va être ouverte pour le congrès de Millau, prix aux environs de 400 euros.
- Image du SSF : le ssf va faire l'acquisition de 9 roll up pour présenter différentes le SSF et ses spécialités. Ce matériel pourra être mis à la disposition des départements.
- Le stage CT aura lieu dans le Vaucluse, les tarifs étant trop élevés dans le 06 et 83.

SSF Région Q :

- Il a été décidé de communiquer les dates des exercices aux deux départements afin de faciliter la formation des équipes.
- Participation de 7 varois au barnum du 06 en septembre.
- Echange de techniques lors d'un week-end désobstruction dans le Var.
- Financement de la région pour l'achat d'une civière au SSF 83.

Projets 2013.

- Demande de financement pour une formation aux premiers secours.
  - Financer la formation de deux spéléos (06 et 83) au stage chef d'équipe dans le Vaucluse.
  - Réaliser un exercice conjointement.
  - Préparation d'un stage 'chef d'équipe' en 2014.
- Problèmes pour trouver hébergement. Pistes à mémoriser : Ste Baume, structure à St Dalmas de Tende.

#### **Commission EFS (vacante) :**

*Candidature de Pascal Zaoui. Accepté*

#### **Commission promotion de la spéléologie (Patrick Bessueille)**

En attente du CR.

Projets 2013 :

- ⇒ Proposition de création d'une vidéothèque virtuelle, à disposition (gratuite) de tous les clubs de la région.
- ⇒ Des expo photo réalisées par l'AGEFIISA (celle actuellement au parc Phoenix, ainsi que celle sur les chauves-souris qui va suivre) pourront être mise à dispositions pour vos manifestations.
- ⇒ Mettre à jour la plaquette du CSR-Q et la rééditer (si possible pour l'inauguration de la salle Pyramide au parc Phoenix le 5 avril).
- ⇒ Réalisations d'expos photos thématiques ou par massifs.

## **Commission scientifique et environnement (Gérard Acquaviva)**

La politique que s'est fixée la commission environnement du CSR Q consiste à aider les structures de la région dans toutes leurs actions environnementales et à préserver dans toute la mesure de ses moyens et avec l'appui des CDS 83 et 06 le libre accès aux cavités. Le moyen principal pour y parvenir est d'être présents et actifs dans toutes les instances participatives (Parcs, Natura, CDESI, etc.), et de nouer des liens tant avec les associations qu'avec les administrations impliquées.

On constate en effet depuis quelques années et sous l'impulsion du ministère de l'environnement un accroissement sensible de la réglementation sur les espaces naturels avec la création notamment des nouveaux parcs et de zones protégées comme Natura 2000.

Des associations comme la « LPO » ou les « Chiroptères de Provence » ont parfaitement compris tout l'intérêt qu'il y avait à s'impliquer dans les nouvelles structures de façon à orienter favorablement leurs politiques.

**APPB des cavités de la Siagne :** A la suite d'une longue série de réunions de concertation nous n'avons pu empêcher la réglementation par arrêté préfectoral du 9 juin 2011 sur la protection du biotope, des cavités à chauve-souris de la vallée de la Siagne (coté Var les deux arrêtés sont parus le 9 juin 2012, coté 06 pas encore). Notons que nous avons pu faire modifier le texte initial pour supprimer toute interdiction de pratique et de prospection sur les parcelles concernées, et que les deux CDS font partie du comité de suivi. Sous réserve de confirmation du texte final, l'accès au Guano est interdit sauf visite scientifique et devrait être barré physiquement (dans la falaise sous la grotte).

Pour l'Avenc de Montauroux la zone interdite est réduite aux deux parcelles minuscules couvrant l'entrée ; le grillage est déjà en place depuis un moment ; la visite est possible uniquement sur autorisation préfectorale après avis du comité de suivi. Pour la grotte des Peintures seule la cavité est règlementée (pas la parcelle), avec la même procédure pour autorisation exceptionnelle.

Extraits des arrêtés en annexe.

**Foux de St-Cézaire :** Sur l'arrêté préfectoral (déc. 2012) concernant l'accès à la Foux de Saint Cézaire et qui délimite un périmètre de protection rapprochée de 45 ha avec une confusion entre les longueurs des topo de la Foux et de la grotte de Pâques, nous avons pris la décision de ne pas nous associer au recours formé par les propriétaires concernés par le périmètre de protection car l'arrêté ne mentionne pas de réglementation d'accès à la grotte de Pâques. Nous suivons quand même l'évolution de ce recours qui n'est pas suspensif et nous sommes en contact avec la mairie de Saint Cézaire qui s'est associée aux propriétaires concernés.

**Baume de l'église :** Pour la baume de l'église dans le Verdon, la situation n'est pas claire ; d'une part la mairie autoriserait à nouveau la visite par les groupes Spéléos mais d'autre part elle n'autoriserait pas les visites guidées payantes (par des guides professionnels) ; c'est une affaire à suivre.

Partie supérieure : infos via la représentante de la DRAC : ne souhaite pas une fermeture permanente qui attiserait les visites sauvages ; ne souhaite pas visites importantes libres, mais plutôt des visites encadrées (par les spéléos). Jacques Goupil serait ok, pendant les 3 prochaines années à venir pour des fermetures ciblées sur les périodes de repro des chauves-souris, mais pas sur la totalité de l'année (cela a été déformé dans le rapport) ; hors de cette période, accès uniquement sur autorisation (via Goupil et le maire). La partie inférieure reste entièrement ouverte.

Action : le CDS 83 se charge de retourner discuter pour faire préciser les points pas clairs, et si possible d'établir une convention.

**Refuges :** Il est important de disposer sur les massifs karstiques importants et dont l'accès sera soumis à réglementation, d'un point de chute fédéral type Refuge. Dans cette optique le CAF de NICE a signé avec la mairie de la Brigue un bail de 3 ans payant pour son refuge du Marguareis. Le CSR-Q s'intéresse au devenir de celui du CMS qui à ce jour n'a pas d'existence légale. Le CDS-06 souhaite mettre en place un contrat CDESI pour garantir un accès pérenne sur l'ensemble du massif du Marguareis. Il y aurait aussi d'après le CDS 06 une possibilité de refuge sur l'Audibergue.

Dans la même optique le CSR-Q a proposé à l'ONF du VAR une convention d'occupation à titre de refuge pour un bâtiment destiné à la démolition dans la forêt domaniale de la sainte Baume située au cœur du futur parc Régional. Cette convention signée par les CDS 13 et 83 propose une occupation à titre gracieux contre une remise en état sommaire du bâtiment pour une durée de 5ans avec tacite renouvellement. Elle est en cours de négociations avec le Maire du Plan D'Aups et les élus du Futur parc Régional de la Sainte Baume.

**PNR de la Ste Baume :** Le CSR-Q et CDS 83 ont participé les 11, 13, 14 et 15 mars aux réunions publiques d'échanges et d'informations avec le syndicat de préfiguration du PNR de la Sainte Baume (en annexe carte du périmètre du futur parc). A surveiller particulièrement une zone de réserve biologique intégrale prévue sur le plateau de Siou Blanc, commune de Méounes les Montrieux entre les aiguilles de Valbelle et la bergerie de Siou Blanc.

**Planneselves :** Il est prévu de construire une centrale photovoltaïque sur le plateau de Planneselves, commune de Néoules qui est parcouru par une rivière souterraine. Cette future centrale sera clôturée par l'exploitant. Le CDS 83 est en négociation avec le propriétaire du terrain et la société d'exploitation pour conserver un des accès à cette rivière souterraine.

**Parc National des Calanques** : La Mairesse de Cassis, Mme Danielle MILLON est confirmée dans ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration du Parc National des Calanques. Nous la connaissons bien par l'intermédiaire de l'association « CASSIS les Rivières mystérieuses » qui centralise toutes les explorations sur les rivières souterraines de Port Miou et du Bestouan.

## **Commission topographie et fichier (Jean Pierre Lucot)**

Récemment élu à la présidence de cette Commission, qui devait voir le jour, mes objectifs dans un premier temps seront essentiellement basés sur la formation à la topographie souterraine et à la dynamisation de cette pratique au sein des clubs de notre région.

Toute nouvelle recrue jeune ou moins jeune doit absolument passer par cet apprentissage au même titre que de savoir se longer ou remonter au croll.

Il est aussi essentiel que tous les pratiquants passionnés se rencontrent afin d'échanger leur savoir-faire et leurs expériences.

Il faudra aussi se donner des travaux pratiques utiles à l'avancement de nos fichiers (finir, compléter ou refaire en partie ou totalité la topographie des cavités qui en ont besoin).

Enfin nos deux départements doivent ne faire plus qu'un dans ce domaine par l'échange, l'aide et la contribution dans nos travaux respectifs.

### ***Prévisions pour 2013 :***

Un stage a été organisé du 15 au 17 février 2013 à Mons et a été, je pense, une vraie réussite aux dires des stagiaires débutants ou non. Ce stage qui s'est effectué en milieu souterrain horizontal devra être suivi avant l'été d'un deuxième en milieu vertical afin de le compléter et d'être complet dans cet apprentissage. Les dates sont à définir, une possibilité est de la faire à l'occasion de la fête spéléo à la Brigue le 1<sup>er</sup> WE de juin, une autre est de le prévoir dans le Var...

Longue vie à cette commission afin qu'elle permette de faire avancer le domaine scientifique de notre activité avec des topographies et des travaux topométriques de plus en plus précis détaillés et agréables à regarder.

## **4. Election d'un grand électeur (GE) à l'AG de la FFS : un poste vacant**

La fédération a une règle de non cumul, empêchant une même personne d'être membre du conseil d'administration (national), et grand électeur. Robert Durand est par conséquent démissionnaire de son poste de GE de la région Côte d'Azur.

Candidat : Frédéric MUSSO

***Résultat : 0 contre, 1 abstention  
Frédéric Musso est élu.***

## **5. Motions pour l'assemblée générale fédérale de Millau**

Plusieurs propositions de motions sont présentées et proposées au vote de l'Assemblée.

### **Motion 1 : Publication des motions rejetées**

Attendu que l'acceptation ou le rejet des motions est à l'entière discrétion du Conseil d'Administration de la FFS, attendu que le principe des motions est un des éléments essentiels de l'expression de la démocratie au sein de notre fédération, attendu qu'à ce jour on ne trouve publiquement aucune trace extensive des motions rejetées ou des raisons exactes, l'assemblée générale décide que :

« Le CSR-Q demande à ce que toutes les motions rejetées, dans leur intégralité, ainsi que les raisons motivant ces rejets soient publiées dans le compte rendu du CA correspondant ainsi que dans Spelunca, organe officiel de communication de la fédération. »

***Adoptée à l'unanimité***



## **Motion 2 : Communication du projet de budget détaillé**

Souvent, budget détaillé finalisé n'est communiqué aux Grands Electeurs que le jour même de l'assemblée. Le vote du budget est un des rares pouvoirs régaliens des Grands Electeurs, qui en tant que représentants des fédérés se doivent de les informer des choix proposés par le CA pour la prochaine année, afin de pouvoir recueillir et faire remonter leurs volontés. Cette présentation et ce recueil se faisant lors des assemblées générales des CDS et CSR. Le CSR a bien conscience que le projet de budget évolue dans le temps et ce très rapidement à l'approche de l'Assemblée Générale. Il n'en reste que plus tôt des premières versions du projet sont disponibles, plus tôt un débat constructif peut s'amorcer, ceci permettant aussi de réduire les longs et éternels débats de dernières minutes en Assemblée Générale de la FFS. D'autre part, lors des discussions en cas de désaccord, il nous est souvent demandé de proposer des arbitrages. Mais les GE ne peuvent le faire que sur la base d'un projet détaillé et pas dans le vide. L'assemblée générale décide que :

*« Le CSR-Q demande à ce que le projet de budget détaillé, en l'état à la date de rédaction, soit inclus dans la convocation aux réunions de Grande Régions, afin qu'il soit sommairement présenté et discuté en cette même réunion. »*

***Adoptée à l'unanimité***

## **Motion 3 : Modification ou refus de publication dans Spelunca**

Attendu que la revue fédérale Spelunca est en manque d'articles, attendu que la revue Spelunca se devrait d'être la tribune et la représentation de tous les fédérés de la FFS au minimum, dans le respect des règles de publication, des auteurs, des droits d'auteurs et des lecteurs, attendu que certains articles n'ont jamais été publiés ou que d'autres l'ont été mais modifiés sans relecture ou information de leurs auteurs, l'assemblée générale décide que :

*« Le CSR-Q demande à ce que le refus de publication d'un article dans Spelunca, ainsi que les raisons ayant motivé ce refus soient notifiées officiellement à la personne ayant soumis cet article. »*

*« Le CSR-Q demande à ce qu'un accord soit demandé à la personne soumettant un article, avec réponse sous délai rapide, si il s'avère que les textes de cet article doivent être modifiés pour être publiés dans Spelunca, hormis les modifications d'orthographe, de Français ou de graphisme. »*

***Adoptée à l'unanimité***

## **Motion 4 : Demandes d'études prioritaires**

Attendu que la communauté spéléologique est très attachée à la notion de démocratie. Attendu qu'une requête similaire (référendum) a déjà été demandée par le passé mais sans succès. Attendu que le fonctionnement pyramidal actuel de la fédération à double représentation (représentants de clubs puis GE) peut facilement casser le lien entre les fédérés et l'organe dirigeant de la fédération et en tout état de cause priver les fédérés du suffrage universel en assemblée générale de la Fédération. Attendu que la notion de référendum pour actions directes et immédiates pourrait conduire à des impasses techniques, légales ou administratives. Attendu que les fédérés doivent quand même pouvoir trouver un moyen simple et direct d'être consultés sur des sujets qui leur paraissent essentiels pour leur fédération. L'assemblée générale décide que :

*« Le CSR-Q demande à ce que soit créé un processus de demandes d'études prioritaires.*

- 1. Ces demandes seraient faites par un nombre minimum de 5% de fédérés.*
- 2. Il ne pourrait y avoir qu'un nombre maximum de trois demandes par an. Les demandes retenues le seront par les fédérés eux-mêmes, par ordre de nombre de suffrages positifs exprimés.*
- 3. Il sera alors procédé au vote à la majorité absolue des suffrages exprimés par les fédérés des demandes retenues et ce avant l'Assemblée Générale de la FFS, afin d'être publiés dans son compte-rendu.*
- 4. Le CA s'engage alors à étudier et rendre un avis officiel et motivé dans les neuf mois qui suivent les propositions des demandes votées et en tout état de cause avant l'organisation des demandes d'études prioritaires de l'année suivante. Cet avis sera aussi publié dans le CR d'AG.*
- 5. A l'issue ou juste après l'Assemblée Générale si nécessaire en cas de vote requis, le CA mettrait en place les propositions retenues. »*

***Vote : 5 contre, 12 abstentions  
Motion acceptée***

## **Motion 5 : Condition d'accès aux postes du SSF aux membres des corps constitués.**

Faisant suite à un récent épisode ou un employé de CDS, chef d'équipe SSF, fortement impliqué au sein des commissions Secours du département, de la région et d'autres départements limitrophes, assurant depuis une dizaine d'années la majorité des formations secours auprès des fédérés du département, s'est vu refuser le poste de Correspondant Régional du SSF, au motif qu'il est pompier volontaire et membre du GRIMP, l'assemblée générale décide que :

« Le CSR-Q demande à ce que soit rédigé un document officiel qui précise pour chacun des postes du SSF les conditions d'accès pour les membres des corps constitués. »

« Le CSR-Q demande à ce que si la production du document ci-avant présenté est refusée, alors que soit créé une instance composée de membres issus de différentes instances existantes de la fédération et au moins de l'EFS de l'EFC et l'EFPS afin de statuer de manière équitable, transparente et répétitive sur l'accès aux fonctions du SSF aux fédérés membres de corps constitués. »

« Le CSR-Q demande à ce que si aucune des requêtes ci-dessus proposées n'est acceptée, que soit purement et simplement supprimées les conditions de non-appartenance à un corps constitué d'un fédéré pour prendre un poste au Spéléo Secours Français. »

**Vote : 23 contre, 18 abstentions, 20 pour  
Motion rejetée**

*Les 4 motions acceptées seront signées par le président et le secrétaire, et envoyées au conseil d'administration de la FFS, pour discussion lors de l'AG de Millau.*

## **6. Questions et informations diverses**

- **Stand CSR-Q au congrès de Millau [Eric Madelaine]** : Le comité a réservé un stand (6 m linéaire) au congrès de Millau. Ce stand est à la disposition des structures de la région, CSR, CDS et clubs, qui le souhaitent, pour exposer ou vendre leurs productions. Merci de transmettre à Eric vos demandes pour ce stand. Brigitte Veux propose d'organiser un apéro (à la Varoise... (;-)) à cette occasion.
- **LGV** : Concernant la LGV, le gouvernement aurait demandé à un comité d'étude dit « comité 21 » de faire des propositions pour le mois d'avril. Il est probable que vu le coût du projet et l'opposition des élus du VAR le projet soit repoussé après les municipales et peut être au-delà. Le CDS 06 est en train de signer avec RFF une convention pour la mise à disposition d'un inventaire des cavités sur le tracé projeté. Le CDS 83 n'a pas suivi pour le moment.
- **Règlementation dans les gorges de l'Ardèche [Olivier Hoarau, Jacques Goupil]** : Un WE en interclub des Varois dans la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche a permis de constater que la règlementation de la réserve est maintenant appliquée avec une grande sévérité : amende de 150 € (par personne) pour bivouac interdit... Il est possible d'obtenir des autorisations auprès de la réserve, ou du CDS07. Plus généralement, il est maintenant impossible de stationner sur l'ensemble de la route touristique des gorges.
- **Règlementation sur le plateau de Calern** : idem, la circulation en véhicule est interdite (pour tous, chasseurs, motos, spéléos, et même restreinte au strict minimum pour les bergers). Le CDS06 a négocié une possibilité d'accès, avec autorisation préalable à demander au directeur de l'observatoire de la Côte d'Azur (passez par le CDS !).
- **Le site internet du CSR** comprend un Blog sur sa page d'accueil. N'hésitez pas à y mettre vos informations, et à le faire vivre ! => csrca.free.fr
- **Candidature pour le Congrès fédéral 2015** : A l'initiative de Francis Schira, nous avons entamé des discussions avec la mairie de St-Vallier pour y organiser un prochain congrès fédéral national. Après contact avec la FFS, la date de 2015 semble disponible. La fédé fournit un dossier d'aide aux organisateurs de congrès... La première étape sera de constituer, avant Millau, un dossier de candidature complet.

### **Nouvelles FFS (textes en annexe)**

- **Refus de la délégation Canyon.**
- **Diminution de la subvention Jeunesse et sports.**

## ***Nouvelles du CDS 83 :***

En cours :

- demande de renouvellement de l'agrément environnement,
- projet de conventionnement relancé par RFF,
- travail préparatoire sur la CDESI,
- action en cours sur le site de Planneselves pour la sauvegarde d'un accès au réseau,
- projet d'une action concernant les parcs photovoltaïques et autres implantations dans le milieu naturel,
- suivi et participation aux différentes réunions sur le projet de création du parc régional de la Ste Baume, des sites Natura 2000 et autres problématiques environnementales,
- proposition de conventionnement avec l'ONF pour l'abri de la Cayre.

À venir :

- plusieurs sorties initiation découverte du milieu souterrain pour des groupes à mettre en place suite à plusieurs demandes,
- 13 & 14 avril à Mazaugues exercice secours en falaise dans les gorges du Caramy,
- participation à la manifestation départementale des activités de pleine nature « Naturellement Sport » le 04 mai suivi de la « semaine des sports de nature 2013 » du 5 au 12 mai,
- soirées à thème sur les chiroptères,
- participation au congrès FFS à Millau,
- brochage sous forme de formation stage inter départemental 13/83,
- stage techniques de désobstruction « niveau avancé » Formation aux premiers secours,
- formation aux premiers secours.

Dans le var beaucoup d'activités se pratiquent en inter club, les échanges entre fédérés sont excellents, il y règne une bonne cohésion de groupe. Le fichier des cavités du Var en est l'illustration avec la mise en commun des travaux de chacun.

Les réunions mensuelles de travail regroupent à chaque séance environ une quinzaine de spéléo. Les sujets sont débattus de façon collégiale et les décisions sont prises démocratiquement.

Après une très longue période sans aucun échange avec le CDS 13, un rapprochement s'opère, des actions communes sont en cours ou en prévision :

- travaux jonction Eaurélie/St Cassien
- travaux de brochage
- projet de manifestations communes
- abri de la Cayre convention CDS13 et 83 avec l'ONF

Le Président du CDS 83

Herrick FESSARD

## ***Nouvelles du CDS 06 :***

***2012 et en cours :***

- renouvellement important du comité directeur en mars 2012 (président René Carlin), complété en mars 2013 par 3 nouveaux membres élus,
- sortie de l'Inventaire des Cavités des Karts Littoraux Ouest des Alpes-Maritimes ; tirage à 300 exemplaires, quasiment épuisé aujourd'hui,
- réalisation du Bulletin du CDS numéro 10 (le numéro 9 datait de 1997...),
- un article sur la répartition du Spelerpes de Strinati dans le Bulletin de la société Herpétologique de France en Mai 2012,
- commission fichier : 3177 cavités à l'inventaire au 31/12/2012, deux conventions de mise à dispo partielles avec nos partenaires (CEN-Paca, GCP) ; pour mémoire, les conventions de mises à dispo pour les spéléos du département se font par extrait informatique du fichier ; celles avec nos partenaires par communication d'une liste réduite de fiches établie en concertation.
- SSF-06 : 1 journée de formation transmissions, 1 journée de formation technique (aven du Vigneron), exercice départemental (aven Abel, 33 participants, dont 6 Varois), journées de la sécurité intérieure à Nice, 1 journée de formation technique en falaise (La Turbie),
- difficultés pour financer les actions du SSF06,
- Convention avec le CG-06 (sixième année) : journées grand public sur le Parc de la Grande Corniche (encadrement Pascal, 1 dimanche par mois) : fréquentation encore en légère hausse ; volet hydrologie : campagne de mesure de débit aven St Joseph (2ième année), instrumentation pluvio/mises en charge sur des cavités de Valbonne, monitoring (thermique/hygro) à la grotte de Daluis, inventaires biospel sur le plateau de Calern.
- augmentation du volume des animations spéléo (scolaires ou autres) de l'EDS-06,
- 9 réunions de « gestion de sites » : copil Natura, PNR Préalpes d'Azur, Sages de la Hte Siagne,
- négociations sur le projet d'APPB de Caille (mesures compensatoires à la mise en place de la Via Souterrata) : il n'y aura aucune interdiction de la pratique de la spéléo, ni de la prospection/désobstruction.

- Seul l'usage de l'acétylène est règlementé,
- projet de conventionnement RFF à la signature.

**PNR :**

Notez que le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur est maintenant officiellement créé. Les réunions de groupes de travail ont commencé en 2013 : nous participons aux commissions « Patrimoine Naturel et Eau » et « Tourisme – éducation – culture ».

Tous les documents utiles sur ce PNR sont disponibles ici : <http://www.pnr-prealpesdazur.fr/>

Notez en particulier à l'article 9 pages 71-72 de la Charte les engagements en matière de prospections, d'exploration, et d'amélioration des connaissances sur l'ensemble du réseau souterrain (exemple, indicateur d'évolution : nb de cavités nouvellement explorées et cartographiées). Ce texte pourrait être un bon exemple pour l'élaboration de la Charte du futur Parc de la Ste Baume !

Voir aussi page 21 du « programme d'actions 2012-2015 », qui cite le CDS06 comme porteur ou principal partenaire pour 4 actions du thème ressources en eaux : prospection, fonctionnement des aquifères, éducation à l'environnement, information du public.

Sur le thème éducation, nous avons proposé des actions autour de : eco-label pour les sorties scolaires spéléo, outils pédagogiques des actions de l'EDS, guide de bonne conduite des sports de pleine nature.

**À venir :**

- fête des 50 ans de la fédération, à La Brigue, du 31 mai au 2 juin, organisé par le club Martel et le CDS06,
- numéro 11 du Bulletin du CDS, coordination Eric Madelaine, appel à articles ouvert,
- instrumentation de la grotte du Revest, pour un suivi des crues sur le long terme (Ph. Audra avait surveillé pendant un an en 1999-2000), en liaison avec un suivi des populations de chauve-souris par le GCP,
- un article de synthèse sur la campagne d'inventaire de l'ATBI Mercantour, dans Karstologia ou Spelunca,
- travail préparatoire sur la CDESI.

## 7. Décisions exécutoires :

Tous pouvoirs sont donnés au Président, au Secrétaire et au Trésorier afin de réaliser les différentes formalités prévues par la loi. Le président et le trésorier ont tous pouvoirs pour la gestion des comptes bancaires et financiers de l'association.

De tout ce qui a été dit, il a été rédigé procès-verbal signé par le président et le secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare l'Assemblée Générale close à 20h15..

**Le Président :** René Tainton

**Le Secrétaire :** Eric Madelaine

**Le Trésorier :** René Carlin



## **Annexes :**

### **Lettre de la présidente de la FFS concernant les délégations canyon et spéléo.**

**Reçue le 6 janvier 2013 sur la mailist des CSR/CDS/GEs**

Bonjour,

A chaque renouvellement d'olympiade le ministère des sports procède à l'attribution des délégations aux fédérations. J'ai donc le plaisir de vous informer que la délégation pour la spéléologie a été confirmée à la FFS. En revanche le ministère des sports a décidé par arrêté du 31 décembre 2012 d'attribuer la délégation de l'activité canyonisme à la FFME. La décision a été publiée au journal officiel du 3 janvier 2013. Nous en prenons acte même si nous le déplorons. Il est vraisemblable que nous ne connaissons les motivations de cette décision que lors d'un prochain rendez-vous au ministère.

Nous pouvons également nous réjouir du renouvellement de l'agrément environnement de la fédération pour une durée de 5 ans, publié dans le même journal officiel.

Bien cordialement,

Laurence Tanguille,  
Présidente

*Pour en savoir plus sur la délégation :*

<http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/les-federations-sportives-3052>

### **Lettre de la présidente de la FFS concernant la réduction des subventions du ministère à la FFS.**

**Reçue le 29 janvier 2013 sur la mailist des CSR/CDS/GEs**

Bonjour,

Le 24 janvier à l'issue d'une courte réunion de 25 minutes, le ministère des sports m'a confirmé la diminution de 6% environ de notre subvention au titre de la convention d'objectif pour 2013, première étape de la diminution de 15% programmée pour les 3 années qui viennent. Le sous-directeur des sports a par ailleurs confirmé le désengagement de l'Etat du financement des actions internationales des fédérations, sauf pour ce qui relève des échanges bilatéraux pour lesquels aucun montant n'est annoncé, puisqu'il dépend des accords entre pays obtenus dans l'année. Les actions de représentations internationales sont transférées au comité national olympique avec une dotation qui passe de 950 000 euros à 500 000 euros. Nous devons donc nous attendre à une diminution sur ce point qui concerne les délégations Union Internationale de Spéléologie et Fédération Spéléologique Européenne.

C'est donc au final une baisse de 14% de subvention publique, 30 000 euros, qui nous est imposée pour 2013 qui va contraindre le conseil d'administration à faire des arbitrages financiers lors de sa réunion du mois de mars. Le CA n'aura pas une tâche facile car il devra définir les priorités pour la fédération et donc faire des choix.

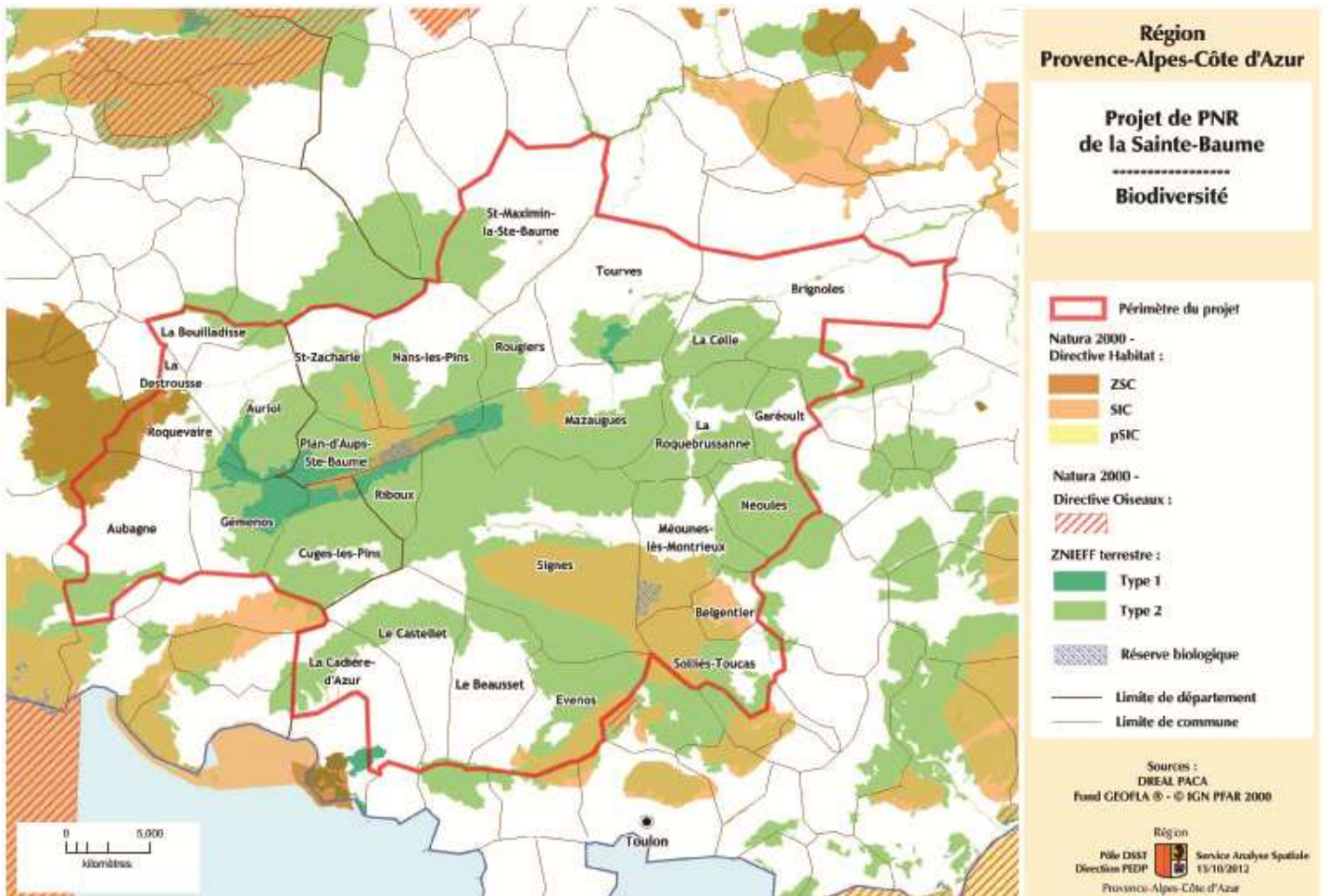
Tous les pôles de la fédération sont concernés, les économies sont à rechercher à tous les niveaux, faute de pouvoir pour l'instant augmenter nos recettes.

Le projet fédéral dépend aussi de notre capacité à le financer et à lui donner de l'ambition.

Les grands électeurs sont donc sollicités pour faire remonter l'opinion de l'ensemble des fédérés, soit répondre à la question « quelles sont les actions à soutenir en priorité pour la FFS ? ». En fonction des grandes tendances exprimées, et des contraintes financières, le CA pourra proposer à l'AG un budget 2013 qui certes fera des mécontents, mais correspondra aux attentes majoritairement exprimées.

Cordialement  
Laurence Tanguille  
Présidente

## Périmètre du futur Parc Naturel Régional de la Ste Baume.



## Extraits des arrêtés préfectoraux (APPB) des grottes à chauve-souris de la vallée de la Siagne.

### • **Avenc de Montauroux**

Art. 1 : Il est instauré une zone de protection de biotope [...] constituée par l'entrée de l'aven, ses alentours et sa partie souterraine.

Art. 2 : Mesures de protection

- La pénétration de toute personne dans le périmètre est interdite. Les activités d'archéologie, de spéléologie et les suivis des effectifs de chiroptères sont soumises à autorisation préfectorale, après avis du comité de suivi mentionné à l'article 7.
- Toute atteinte aux parois et au sol (y compris l'installation d'équipements d'escalades), ou création de nouvelle entrée ou passage est interdite dans l'Avenc de Montauroux.
- Tout éclairage artificiel des parois intérieures ou extérieures de l'aven ou de la forêt environnante à l'intérieure du périmètre est interdit sauf pour les besoins ponctuels scientifiques relatifs à la protection des chauve-souris. L'utilisation de moyens d'éclairage de type acétylène est strictement interdite.

Art. 7 : Suivi

Il est institué un comité de suivi, présidé par le préfet du Var ou son représentant, et constitué de :

- Directeur régional de l'environnement...
- Directeur départemental des territoires et de la mer
- Le président du SIVU de la Haute Siagne
- Un représentant des propriétaires
- Le président du GCP
- Le président du CDS 83
- Le président du CSD 06

Sa fonction est de fournir à l'autorité administrative les éléments techniques et scientifiques nécessaires à l'application du présent arrêté. L'animation et le secrétariat de ce comité seront assurés par le SIVU de la Haute Siagne.

### • **Grotte des Peintures**

Art. 1 : Il est instauré une zone de protection de biotope [...] constituée par l'entrée de la grotte, ses alentours et toutes les parties souterraines comprises dans le périmètre cité ci-dessous [Mons section V, parcelle 110, 4 ha 60 a]

Art. 2 : Mesures de protection

- Toute atteinte aux parois et au sol (y compris l'installation d'équipements d'escalades), ou création de nouvelle entrée ou passage (par désobstruction) est interdite.
- La pratique de l'escalade est interdite.
- Tout éclairage artificiel des parois intérieures ou extérieures de l'aven ou de la forêt environnante à l'intérieure du périmètre est interdit sauf pour les besoins ponctuels et pour les besoins scientifiques. L'utilisation de moyens d'éclairage de type acétylène est strictement interdite.
- La pénétration de toute personne dans le périmètre est interdite. Les activités d'archéologie, de spéléologie et les suivis des effectifs de chiroptères sont soumises à autorisation préfectorale, après avis du comité de suivi mentionné à l'article 7.

Art. 7 : Suivi

Il est institué un comité de suivi, présidé par le préfet du Var ou son représentant, et constitué de :

- Directeur régional de l'environnement...
- Directeur départemental des territoires et de la mer
- Le président du SIVU de la Haute Siagne
- Le maire du SIVU
- Le président du GCP
- Le directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF
- Le président du CDS 83
- Le président du CSD 06

Sa fonction est de fournir à l'autorité administrative les éléments techniques et scientifiques nécessaires à l'application du présent arrêté. L'animation et le secrétariat de ce comité seront assurés par le SIVU de la Haute Siagne.

Art. 8 : Des modifications ou dérogations aux dispositions du présent arrêté pourront être accordées par le préfet du département, après avis du Comité de suivi et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, siégeant dans sa formation dite « de la nature ».